



# Assemblée générale

Distr. limitée  
9 décembre 2015  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dixième session

Point 15 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes  
issus des grandes conférences et réunions au sommet  
organisées par les Nations Unies dans les domaines  
économique et social et dans les domaines connexes**

### **Afrique du Sud\* : projet de résolution révisé**

### **Les effets de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño**

*L'Assemblée générale,*

*Notant* qu'El Niño est un phénomène récurrent dont les effets dévastateurs exposent l'homme à de graves risques,

*Réaffirmant* qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales pour prévenir, limiter et réparer les dégâts et remédier aux conséquences socioéconomiques et écologiques des catastrophes naturelles résultant du phénomène El Niño, dont les effets se font déjà sentir dans certaines régions,

*Rappelant* la Déclaration de Sendai et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)<sup>1</sup>, adoptés lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe,

*Notant avec préoccupation* que, d'après le bulletin Info-Niño/Niña du 16 novembre 2015 de l'Organisation météorologique mondiale, les indicateurs océaniques et atmosphériques du Pacifique tropical dénotent depuis octobre 2015 la présence d'un phénomène El Niño de forte intensité,

*Sachant* que l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño a déjà commencé et qu'il devrait avoir un impact planétaire et toucher en particulier les pays en développement,

*Soulignant* que, d'après la majorité des modèles climatologiques internationaux saisonniers, l'épisode El Niño 2015-2016 gagnera quelque peu en intensité avant la fin de 2015 et devrait atteindre son intensité trimestrielle maximale durant la période octobre-décembre 2015 à la période décembre 2015-

\* Au nom des États Membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Résolution 69/283, annexes I et II.



février 2016 et pourrait se ranger parmi les trois, voire les deux plus puissants qui aient été constatés depuis 1950,

*Sachant* que les conséquences de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, déjà manifestes dans certaines régions, devraient se faire ressentir dans d'autres, au cours des deux à six prochains mois,

*Soulignant* qu'il importe que le système des Nations Unies pour le développement soit non exclusif et qu'aucun pays ne soit oublié dans l'application de la présente résolution,

1. *Réaffirme* qu'il importe d'élaborer des stratégies nationales, sous-régionales, régionales et internationales pour prévenir, limiter et pallier les conséquences socioéconomiques et environnementales néfastes résultant de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, tout en tenant compte des initiatives prises par les pays touchés pour renforcer leurs moyens d'action;

2. *Salue* les efforts soutenus faits par les Gouvernements équatorien et espagnol, l'Organisation météorologique mondiale et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour appuyer le Centre international de recherche sur El Niño de Guayaquil (Équateur) et les engage, de même que les autres membres de la communauté internationale, à continuer d'apporter leur contribution au développement du Centre;

3. *Prend note* du concours que le Centre international de recherche sur El Niño fournit aux gouvernements pour mettre au point des systèmes d'alerte rapide permettant de prendre des mesures préventives de réduction des risques qui contribuent à limiter les conséquences humaines, économiques et écologiques que peut avoir le phénomène;

4. *Salue* l'appui technique et scientifique que l'Organisation météorologique mondiale apporte à l'établissement de prévisions saisonnières et mensuelles coordonnées au plan régional, et en particulier la mise en place d'un mécanisme de concertation pour les mises à jour sur l'évolution d'El Niño et de La Niña, auquel contribuent plusieurs centres climatiques, et mesure toute l'importance des différentes initiatives prises par divers pays pour renforcer les capacités nationales et régionales;

5. *Encourage*, à cet égard, l'Organisation météorologique mondiale à continuer de resserrer la collaboration et l'échange de données et d'informations avec les organismes compétents;

6. *Demande* à la communauté internationale de fournir d'urgence aux pays touchés par l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño un soutien financier et technique et un appui en matière de développement des capacités pour favoriser, entre autres choses, le renforcement des institutions nationales de réduction des risques de catastrophe;

7. *Demande* aux organismes compétents des Nations Unies, agissant dans les limites de leurs mandats et de leurs ressources, de faire en sorte qu'aucun pays ne soit oublié dans l'application de la présente résolution;

8. *Prie* le Secrétaire général d'intégrer dans le rapport qu'il lui présentera à sa soixante et onzième session, au titre de la question subsidiaire intitulée « Réduction des risques de catastrophe » de la question intitulée « Développement

durable », une section consacrée à l'examen des conséquences socioéconomiques et écologiques de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, outre la section demandée dans sa résolution 69/218 du 19 décembre 2014;

9. *Décide*, au vu de la gravité de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño au niveau mondial, de convoquer en 2016, durant sa soixante et onzième session, une réunion plénière consacrée aux effets socioéconomiques et environnementaux de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño afin d'examiner des recommandations concrètes visant à faire face à ces effets;

10. *Invite* le Conseil économique et social à consacrer, durant sa session de 2016, le temps nécessaire à l'examen des conséquences socioéconomiques et écologiques de l'épisode 2015-2016 du phénomène El Niño, en tant que situation d'urgence mondiale, en mettant à profit le savoir-faire particulier des commissions régionales, des institutions spécialisées et des organes compétents des Nations Unies.

---